



Principes de la Coalition pour la numérisation du patrimoine canadien

L'un des piliers stratégiques de la Coalition pour la numérisation du patrimoine canadien (CNPC) est de veiller à ce que les contenus patrimoniaux importants pour la population canadienne soient accessibles sous forme numérique. La CNPC a élaboré les principes suivants afin de permettre la gestion et la coordination intersectorielle des priorités en matière de contenu pour la numérisation et la préservation numérique.

Nous invitons les organisations du secteur GLAM (galeries, bibliothèques, archives, musées) et celles qui gravitent autour à adhérer à cet ensemble de principes. En soutenant ces principes, vous manifestez votre engagement à défendre l'importance de la collaboration, de l'accès, de l'inclusion, de l'impact et de l'intendance au sein de notre secteur. Votre appui renforce non seulement notre voix collective, mais réaffirme également notre volonté commune de susciter des changements positifs et d'avoir une influence importante sur nos collectivités. Joignez-vous à nous dans la promotion de ces principes et, ensemble, nous pourrions tracer la voie vers un avenir plus durable et plus accessible.

Collaboration

La sélection des documents à numériser et à préserver doit se faire dans le cadre de processus ouverts et transparents auxquels participent les institutions de mémoire et les communautés partout au pays. Nous nous efforçons de trouver des moyens de renforcer et de consolider le travail de numérisation déjà en cours dans le secteur des GLAM et au sein des communautés. Il convient de veiller tout particulièrement à établir des relations de confiance et de cocréation constructives avec les organismes autochtones et les groupes en quête d'équité, en s'inspirant des principes OCAP® (propriété, contrôle, accès et possession) et d'autres principes semblables.

Inclusion

Le Canada est formé de nombreuses communautés différentes, chacune ayant sa propre histoire. Les documents qui témoignent de ces histoires reflètent une diversité d'intérêts, de valeurs, de systèmes de connaissances et d'approches de la recherche et de l'apprentissage. Nous cherchons à faire en sorte que les contenus sélectionnés pour la numérisation et la préservation reflètent cette diversité. Nous reconnaissons la nécessité de mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, ainsi que les droits relatifs au patrimoine culturel inscrits dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Accès

Nous préconisons un accès équitable et sans obstacle aux ressources numérisées pour tous, dans le respect des droits d'auteur et des autres protocoles d'accès, notamment les droits individuels et communautaires à la vie privée. Les documents sensibles sur le plan culturel



offrent des perspectives importantes à cet égard et, dans certains cas, peuvent légitimement donner lieu à des restrictions d'accès et d'utilisation. Nous reconnaissons l'hétérogénéité des données, compte tenu des contingences, des ambiguïtés et des particularités des cultures humaines. Si les approches occidentales de la gestion de l'information ne répondent pas aux besoins des communautés, alors elles ne peuvent pas toujours prévaloir. Les progrès technologiques constants continuent de transformer l'impact potentiel du patrimoine culturel numérisé. Nous préconisons une approche équilibrée de l'accès qui prend en compte les mécanismes de protection et les protocoles visant à promouvoir une utilisation éthique et culturellement adaptée des documents.

Impact

Le patrimoine culturel numérique au Canada fait partie du réseau mondial du patrimoine culturel numérique. Chaque objet numérique a une valeur intrinsèque, et il en va de même pour les collections collectives d'objets numériques. Les objets numériques peuvent être utilisés et réutilisés de manière infinie et multimodale. Nous estimons donc que le potentiel de diffusion et d'avancement des connaissances au Canada et dans le monde est énorme. Dans ce contexte des questions d'utilisation se posent et elles doivent être résolues par l'engagement et l'établissement de relations entre les communautés contributrices, les institutions du secteur GLAM, les détenteurs de droits, etc. Une consultation respectueuse s'avère essentielle pour établir la confiance, la réciprocité, ainsi que des approches et des pratiques qui profitent à tous.

Intendance

Une intendance minutieuse des ressources numérisées est indispensable à leur pérennité, à leur conservation et leur accès à long terme. La migration des données et des fichiers au fil du temps, le suivi des avancées technologiques et la recherche de sources de financement stables constituent autant d'éléments importants. Les infrastructures numériques existantes doivent être rendues accessibles aux communautés qui ne disposent pas de telles ressources. L'intendance implique également de reconnaître qu'il peut y avoir une variété d'approches différentes en fonction du contexte. Il convient en particulier de prêter attention notamment aux perspectives, aux visions du monde et aux pratiques uniques des peuples autochtones.